

Émile DURKHEIM (1911)

“ Débat sur l'éducation sexuelle.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile Durkheim (1911)

“ Débat sur l'éducation sexuelle ”

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1911), « *Débat sur l'éducation sexuelle.* » Extrait du **Bulletin de la Société française de philosophie**, 11, 1911, pp. 33 à 47. Reproduit in **Émile Durkheim, Textes. 2. Religion, morale, anomie**, pp. 241 à 251. Paris: Éditions de Minuit, 1975, 508 pp. Collection: Le sens commun.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter, 8.5'' x 11'')

Édition complétée le 8 octobre 2002 à Chicoutimi, Québec.



« Débat sur l'éducation sexuelle »

Émile Durkheim (1911)

Extrait du [Bulletin de la Société française de philosophie](#), 1911, 11, pp. 33 à 47. Texte reproduit in [Émile Durkheim. Textes. 2. Religion, morale, anomie](#) (pp. 241 à 251). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 508 pages. Collection: Le sens commun.

M. DURKHEIM. - Sur le principe même d'une éducation sexuelle, je crois qu'il est inutile de faire porter la discussion. La nécessité d'une telle éducation n'est contestée de personne. Et, en fait, il n'est pas de société où elle ait fait totalement défaut. Seulement, chaque civilisation l'entend à sa manière.

De même, aucune controverse ne peut s'élever en ce qui concerne l'hygiène sexuelle et les précautions de toute espèce qu'il convient de recommander au jeune homme et à l'adulte en général.

Mais de l'hygiène, M. le Dr Doléris passe à la morale, et ici, j'ai beaucoup plus de mal à le suivre. Il semble admettre, en effet, qu'on puisse légiférer sur la morale au nom de l'hygiène, alors qu'il jugerait étrange la prétention de

légiférer sur l'hygiène au nom de la morale. En réalité, il y a là deux fonctions sociales absolument distinctes et qu'il convient d'étudier séparément, sauf, s'il y a lieu, à tenir compte de leurs mutuelles réactions.

Au point de vue moral, la vraie question qui se pose est de savoir pourquoi la continence est un devoir et comment les raisons de ce devoir peuvent être exposées au jeune homme. Or, dans tout le rapport du Dr Doléris, je ne trouve qu'une seule mention de ce problème ; et encore n'est-il pas traité en lui-même et Pour lui-même. M. Doléris, se borne à montrer que, en contractant des unions libres, on s'expose à des risques physiques et même à des ennuis moraux (naissance d'enfants naturels, perturbations domestiques qui en résultent, contrecoups de ces perturbations). Et sans doute, étant donné que, dans la société actuelle, il y a un mariage organisé, il est trop évident que toute union sexuelle hors du mariage engendrera forcément des troubles sociaux de toutes sortes et même pourra mettre la santé en péril. Mais là n'est pas la question. Il s'agit de savoir si et comment on peut faire comprendre au jeune homme que l'état de mariage se justifie en droit, et que le commerce sexuel hors mariage est immoral. Et cette question demande d'autant plus à être traitée en elle-même et pour elle-même que la solution qu'on en donne est de nature à réagir sur cet enseignement de l'hygiène sexuelle qui préoccupe M. Doléris. Car pour pouvoir faire sentir au jeune homme l'aspect moral du commerce des sexes, il est peut-être nécessaire de ne faire usage des connaissances scientifiques qu'avec une discrétion et une réserve dont le médecin abandonné à lui-même n'aperçoit pas suffisamment toute la nécessité.

M. Doléris, en effet, part de cet axiome, que le caractère mystérieux attribué par l'opinion publique et par les croyances religieuses à l'acte sexuel n'est qu'un simple préjugé qui ne répond à rien de réel. Pourtant, si c'est là une survivance, c'est une survivance d'un passé singulièrement lointain, et d'usages singulièrement tenaces. Sans doute, à chaque époque, cette façon d'envisager l'acte sexuel semble solidaire de tout un ensemble de croyances confessionnelles et, par exemple, des dogmes chrétiens. Par suite, l'abandon de ces croyances, de ces dogmes semble entraîner nécessairement l'abandon de cette conception, en apparence mystique, de l'acte sexuel. Mais quand un sentiment collectif s'est affirmé avec persistance dans toute la suite de l'histoire, on peut être assuré qu'il est fondé dans les faits, alors même que les formules confessionnelles par lesquelles on l'a justifié dans le passé ne seraient pas rationnellement défendables. Or les religions les plus récentes et les plus raffinées ne sont pas les seules qui aient attribué à l'acte sexuel ce caractère singulier ; les religions les plus primitives et les plus grossières ne sont pas moins unanimes à y voir un acte grave, solennel, religieux.

Des idées d'une telle généralité ne sauraient être dues à une simple aberration ou à une duperie dont les hommes auraient été abusés pendant des siècles. Le symbole confessionnel peut traduire imparfaitement la réalité morale à laquelle il correspond ; mais ce n'est pas à dire qu'il soit vide de toute réalité. Au contraire, on peut considérer comme à peu près certain qu'il doit correspondre à quelque chose dans le réel, c'est-à-dire à quelque sentiment, véritablement éprouvé, par les hommes de tous les temps. Et alors le problème qui se pose consiste à rechercher quel est ce sentiment, de quoi il est fait, quelles en sont les origines, c'est-à-dire quel est l'aspect de la vie humaine qu'il exprime.

Je ne peux, bien entendu, faire, chemin faisant, l'analyse d'un sentiment aussi complexe ; je dois me borner à quelques indications. Quand on dit de l'acte sexuel qu'il a quelque chose de mystérieux, on entend qu'il ne saurait être assimilé aux actes de la vie vulgaire, qu'il est exceptionnel, que, par certains de ses aspects, il est troublant et déconcertant, qu'il éveille en nous des sentiments contradictoires. On exprime par là qu'il nous choque, nous offense, nous répugne, en même temps qu'il nous attire. Or il s'en faut que ce sentiment soit le résultat d'une pure illusion. S'il y a une pudeur, l'acte sexuel est l'acte impudique par excellence ; il viole la pudeur, il en est la négation et, puisqu'elle est une vertu, il a, par cela même, un caractère immoral. Mais, d'un autre côté, il n'est pas d'acte qui lie plus fortement les êtres humains ; il a une puissance associative et, par conséquent, moralisatrice, incomparable. Est-il étonnant que, en face d'une relation aussi complexe, aussi ambiguë, la conscience morale reste hésitante, troublée, perplexe, divisée contre elle-même ? Elle ne peut ni le préconiser, ni le condamner, ni le louer, ni le flétrir, ni surtout le déclarer indifférent ; car s'il l'émeut en des sens contraires, il n'est pas un côté par où il la laisse insensible. C'est pourquoi elle l'accepte, mais tout en prescrivant qu'il s'enveloppe d'ombre et de mystère.

Si sommaire que soit cette analyse, peut-être suffit-elle à faire sentir que l'acte sexuel n'est pas un acte quelconque, mais, au contraire, qu'il ne ressemble à aucun autre, que, par son étrangeté, il a une place tout à fait à part dans la vie morale. Mais, s'il en est ainsi, l'éducation sexuelle manquerait évidemment son but si elle n'était pas entendue de manière à faire sentir au jeune homme le caractère original, *sui generis*, de cet acte singulier ; car ce qui importe avant tout, c'est qu'elle en donne une idée aussi adéquate que possible ; c'est qu'elle le fasse comprendre tel qu'il est. Or je crains que l'enseignement sexuel, tel que le médecin est porté à le concevoir, ne tienne pas suffisamment compte de cette nécessité primordiale, des réserves, de la discrétion qu'elle implique. Si, comme paraît le demander M. Doléris, on parle de l'acte sexuel comme d'un acte ordinaire de la vie physique, en réalité,

on le dénature ; on en retire ce qui, pour les hommes, en est l'élément essentiel. Car, pour eux, il est loin de se réduire aux mouvements matériels qu'il implique. Le caractère contradictoire, mystérieux, exceptionnel, que lui reconnaît la conscience publique fait partie intégrante de sa nature. Comment le conserverait-il si l'on en parlait sans voile, sans précaution d'aucune sorte ? Et quels résultats moraux obtiendrait-on si l'on amenait les jeunes gens à ne voir dans le commerce des sexes que la manifestation d'une fonction biologique, comparable à celle de la digestion et de la circulation.

Je suis loin de contester l'utilité d'un enseignement scientifique qui éclairerait les deux sexes sur la nature physique de cet acte. Mais quand j'entends M. Doléris traiter de superstitions les conceptions qui font de l'acte sexuel un acte à part, obscur, troublant et, en un sens, mystérieux, je me demande s'il ne perd pas de vue tout un aspect du problème et s'il sent suffisamment combien, malgré tout, cet enseignement est délicat et difficile à donner. Je crains, en un mot, qu'il ne simplifie quelque peu la question. Il ne s'agit pas de sacrifier à une pudibonderie bourgeoise, mais d'inculquer à nos enfants un sentiment sans lequel l'éducation sexuelle pécherait par la base. Ce sentiment, les religions l'ont inculqué par les procédés que l'on sait ; il nous faut en employer d'autre, mais on se trompe quand on croit qu'elles se sont totalement trompées sur la nature du but à poursuivre.

M. DOLÉRIS. - *Je n'ai rien à répondre aux assertions de M. Durkheim ; je serais tout à fait incompetent, s'il me fallait traiter les problèmes qu'il a posés et j'avoue que je me plaçais et que j'espérais vous amener à vous placer à un point de vue très différent.*

Restant, comme j'entends le faire, sur le terrain de la science, et en particulier puisque c'est d'elle qu'il s'agit, de la science biologique - je me borne à remarquer que malgré tout, malgré toutes les opinions et tous les efforts des hommes pour s'en cacher le véritable sens et l'importance fondamentale - l'acte sexuel reste l'acte biologique fondamental ; celui sans lequel aucune vie matérielle n'est possible, autour duquel par conséquent tourne forcément toute vie humaine. Il semble donc que l'inverse aurait dû se produire et que cet acte essentiel, primordial, n'aurait pas dû être relégué dans une pénombre mystérieuse, se voir opposer sans cesse des sentiments de honte et de pudeur, bref se trouver mis à l'écart et comme au ban de toutes les actions humaines, normales et respectées. Il faudrait donc, c'est l'office du sociologue, rechercher les causes réelles qui ont tendu à faire considérer cet acte comme un acte mystérieux et redoutable, qui ont entraîné les hommes à voiler ainsi et de tant de manières, une réalité très claire et très simple ; or, je crois qu'on trouverait sans doute à ces préjugés des raisons principalement utilitaires. En

Turquie par exemple, la polygamie est admise dans la mesure où l'homme peut nourrir ses nombreuses femmes ; la monogamie n'est la situation que de l'homme pauvre incapable de subvenir à l'entretien de plusieurs femmes ; et il reste naturellement une quantité de mâles hors d'état de se pourvoir de femelles et qui sont réduits à vivre entre eux dans une sorte de promiscuité.

Il doit en être de même pour la plupart des préjugés anciens en matière sexuelle et matrimoniale ; les motifs en pourraient être trouvés dans des conditions d'ordre social ou économique.

Je crois donc que M. Durkheim, quand il les accueille si facilement subit encore l'influence d'une éducation, d'un milieu particulier et que cette influence l'empêche invinciblement de considérer l'acte sexuel tel qu'il est, simple et fondamental. C'est là pourtant ce que j'ai essayé de faire, et j'ai cru qu'en plaçant l'enfant en présence du fait sexuel mais à l'aide de toute une éducation appropriée et qui ne tendrait pas à lui masquer quelque temps la réalité, mais au contraire à la lui faire peu à peu apercevoir sans détours comme sans apprêt, on arriverait sans doute à améliorer, au point de vue des relations sexuelles, l'état de choses actuel. Je n'avais donc pas à partir des préjugés régnants, mais bien de l'état de choses présent et que ces préjugés ne font que voiler, afin de chercher les moyens, non pas d'interpréter ou de respecter ces préjugés, mais de modifier autant que possible cet état de choses par l'éducation.

Quant à l'enseignement, certes je crois, avec M. Durkheim, qu'il doit être très prudent, que la décence et la simplicité la plus parfaite s'imposent en pareille matière et que le maître doit toujours garder la réserve qui convient. Cela surtout s'il s'agit de jeunes filles ; et j'ai insisté sur ce point dans le rapport que vous connaissez. Mais même pour les jeunes filles, je crois - et pour l'avoir moi-même expérimenté - qu'une éducation sexuelle très complète peut leur être donnée, sans qu'on leur dise rien que de très simple et de très scientifique. On peut leur faire connaître peu à peu toutes les choses de la reproduction en évitant tout tableau grossier et en respectant toutes les susceptibilités.

Qu'une connaissance claire et précise de ces choses n'entraîne pas l'immoralité, il suffit pourtant, pour s'en convaincre, de songer à toutes les jeunes filles qui travaillent dans nos facultés de médecine, qui dissèquent sans cesse des corps humains, qui savent tout le mécanisme de la reproduction, et qui cependant gardent une attitude, une conduite et même une mentalité absolument décentes et tout à fait irréprochables. C'est parce que j'ai sans cesse

sous les yeux de tels spectacles que j'ose affirmer l'efficacité et la nécessité d'un enseignement sexuel sans embages et sans réticences d'aucune sorte.

M. DURKHEIM.- Je me borne à préciser sur deux points ma pensée, ne voulant pas revenir sur le fond même du débat.

Ce n'est pas du tout comme homme que j'ai parlé du caractère nécessairement mystérieux de l'acte sexuel ; mais au contraire et exclusivement comme sociologue. J'ai conscience que je ne dois pas à l'éducation le sentiment que j'ai essayé d'analyser sommairement. Ce caractère obscur, mystérieux, redoutable de l'acte sexuel m'a été révélé par des recherches historiques et ethnographiques et je sais même le moment où j'ai été frappé de l'extrême généralité du fait et de toute sa portée.

D'autre part, quand je parle de mystère et d'obscurité, je n'entends pas du tout me contenter d'inspirer à l'enfant une certaine impression de crainte et de respect superstitieux et irraisonné ; je suis bien loin de vouloir exclure la raison du domaine des relations sexuelles. Je crois, au contraire, qu'elle doit s'y appliquer sans cesse. Seulement, elle ne doit pas s'appliquer uniquement aux gestes extérieurs qui les manifestent et qu'étudie le physiologiste, mais aussi aux sentiments, aux idées, aux institutions qui donnent à ces relations leur forme spécifiquement humaine. C'est ainsi qu'on pourrait et qu'on devrait montrer à l'enfant comment ce double aspect de l'acte sexuel que je signalais tout à l'heure se trouve étroitement lié à nos idées morales et sociales d'aujourd'hui ; et ce sont les nécessités de cet enseignement moral qui obligent, je crois, à beaucoup de discrétion dans l'enseignement de l'hygiène sexuelle.

M. P. BUREAU. - *Je pensais que M. Durkheim allait répondre à la question, qui est, comme il nous l'a dit lui-même au début de ses observations, la seule, l'unique question que pose cette discussion : pourquoi existe-t-il une morale sexuelle et quelles raisons valables, ayant prise sur la conscience, peut-on donner à ceux à qui on demande de l'observer ? Quel est, en d'autres termes, le pourquoi de la continence ? [...]*

- *En ce qui concerne l'éducation de la volonté que préconise tant M. Parodi, je suis le premier à en affirmer l'importance essentielle et je l'ai indiqué très explicitement dans mon rapport. Mais je crois aussi à la nécessité de faire intervenir des considérations utilitaires, qui peuvent agir comme un frein très efficace : sinon et si l'on se borne à des maximes théoriques, on ne pourra sortir de l'abstraction et toucher vraiment l'esprit de l'adolescent. Au fond d'ailleurs, comme je l'indiquais tout à l'heure, ce sont déjà des considérations utilitaires qui sont à la base des idées religieuses ou philosophiques*

en matière sexuelle, mais elles restent toujours confuses, enveloppées, au lieu de se manifester clairement au grand jour. La raison du caractère mystérieux de l'acte sexuel ne doit pas être cherchée ailleurs que là : contre les abus qui chez la plupart des peuples de l'antiquité venaient troubler les relations sexuelles les sociétés réagissaient ; et de là, sans doute, les règles exagérées et maladroites d'abstention proclamées de tous temps dans un but de défense sociale par les religions et les philosophies.

M. DURKHEIM. - je répondrai simultanément aux questions que m'ont posées M. Bureau et M. Parodi.

M. Bureau, se plaçant ouvertement au point de vue confessionnel, nous a indiqué comment il s'y prendrait pour justifier la continence aux yeux du jeune homme. Or je suis très frappé de la distance prodigieuse qu'une telle justification laisse entre les principes sur lesquels elle se fonde et le fait particulier, le précepte déterminé dont elle prétend rendre compte. Ces principes, ce sont, par exemple, des affirmations de ce genre : nous avons des destinées merveilleuses qui s'ouvrent devant nous, la vie humaine, en chacun de ses moments, a une incomparable valeur, etc. Sur de tels principes nous pourrions certes nous entendre tous sans grandes difficultés. Il est bien certain que l'homme est dans le monde quelque chose d'entièrement à part, que nous lui attribuons une valeur incomparable avec celle des autres êtres. Seulement, ce qui résulte de cette idée générale, c'est que tous les actes accomplis par l'homme ont, pour cette raison, une signification toute particulière que ne sauraient avoir les mêmes actes considérés chez l'animal. La façon dont M. Bureau nous présente l'acte sexuel n'a donc rien qui ait trait à cet acte en particulier : au lieu de le considérer en lui-même et d'expliquer ce qu'il a de spécifique, il se borne à la classer parmi les actes humains. Mais qu'est-ce qui, parmi ces actes, singularise l'acte sexuel ? M. Bureau ne nous le dit pas. Pourtant, que cet acte présente des caractères qui lui soient propres, M. Bureau le reconnaît lui-même, puisqu'il le sépare de tous les actes courants comme manger et boire, puisqu'il y trouve, lui aussi, quelque chose de particulièrement troublant. Si ce caractère troublant, mystérieux, lui vient, comme je l'ai indiqué, de ce que cet acte apparaît, sous une de ses faces, comme nécessairement immoral et, sous une autre, comme foncièrement moralisateur, il faudra pour résoudre ou, du moins, pour aborder le problème de la morale sexuelle, expliquer ces deux aspects contradictoires, rendre compte de leur opposition et de leur corrélation ; mais on ne pourra dès lors se contenter de l'explication confessionnelle de M. Bureau, explication qui, à cause de son extrême généralité, laisse échapper tout ce qu'a de caractéristique le fait en question, J'en viens à ce problème.

Je remarquerai tout d'abord que ce n'est pas un problème qui puisse être résolu au cours d'une rapide discussion et à l'aide de quelques formules. Il faudrait étudier l'acte sexuel avec tous ses concomitants sociaux, ses répercussions domestiques et autres. Quand on se rend compte de la complexité des faits sociaux, on comprend que cette question suppose tout un ensemble de recherches. Cependant, pour ne pas m'en tenir à une attitude purement négative, je vais essayer d'indiquer comment il est possible de s'y prendre pour justifier cette règle de notre morale actuelle, sans recourir à aucun postulat confessionnel.

En premier lieu, il y aurait lieu d'expliquer les raisons d'être du mariage, de montrer comment il est lié à toute notre morale domestique, comment par suite, le commerce sexuel, en dehors de l'état de mariage, est perturbateur de notre organisation familiale : ce qui est une première façon d'en établir l'immoralité. Mais elle n'apparaît ainsi que d'une manière indirecte et médiata. Aussi je crois que le meilleur moyen de frapper l'esprit du jeune homme est de lui faire comprendre les raisons de ce caractère singulier, troublant, de l'acte sexuel dont je parlais tout à l'heure ; car c'est à cette condition qu'il ne s'y livrera pas à la légère.

Kant avait déjà le sentiment que, dans le commerce sexuel, il y a quelque chose qui froisse le sentiment moral : c'est, dit-il, qu'un individu y sert d'instrument de plaisir pour un autre individu, ce qui est contraire à la dignité de la personne humaine. Mais la raison, je crois, de l'inquiétude morale que nous cause cet acte est plus générale et plus profonde. Le sentiment qui est à la base de notre morale, c'est le respect que l'homme inspire à l'homme. Par suite de ce respect, nous nous tenons à distance de nos semblables, et ils nous tiennent à distance ; nous fuyons les contacts intimes, nous ne les permettons pas ; nous dérobons notre corps comme notre vie intérieure aux regards indiscrets ; nous nous voilons à autrui, nous nous isolons et cet isolement est à la fois le signe et la conséquence du caractère sacré dont nous sommes investis. Toucher à une chose sainte sans employer les précautions respectueuses que prescrit le rite, c'est la profaner ; c'est commettre un sacrilège. Il y a, de même, une sorte de profanation à ne pas respecter les frontières qui séparent les hommes, à violer les limites, à pénétrer indûment dans autrui. C'est ce qui donne naissance au sentiment et au devoir de pudeur, soit physique, soit morale. Or il n'est pas besoin de montrer que, dans l'acte sexuel, cette profanation atteint une exceptionnelle intensité, puisque les deux personnalités en contact s'abîment l'une dans l'autre. jamais l'abandon de cette réserve qui n'est qu'un autre aspect de notre dignité n'est aussi complet. Voilà en quoi consiste le germe d'immoralité foncière que contient en soi cet acte si curieusement complexe.

Mais, en même temps, il contient aussi en soi de quoi effacer et racheter cette immoralité constitutionnelle. Cette profanation, en effet, produit, d'autre part, une communion et la plus intime qui puisse exister entre deux êtres conscients. Par l'effet de cette communion, les deux personnes qui s'unissent n'en font plus qu'une ; les limites qui primitivement circonscrivaient chacune d'elles sont déplacées et reportées plus loin ; une personnalité nouvelle est née qui enveloppe et comprend les deux autres. Que cette fusion soit chronique, que l'unité nouvelle qui s'est ainsi constituée devienne durable et, dès lors, la profanation disparaît, puisqu'il n'y a plus en présence deux personnes distinctes et séparées, mais une seule. Seulement, ce résultat n'est atteint qu'à cette condition. Au contraire, que les deux individus, après s'être unis, se séparent à nouveau, que chacun d'eux, après s'être donné à l'autre, reprenne son indépendance, et la profanation reste intégrale et sans compensation. Voilà pourquoi la morale proteste contre l'union libre, abstraction faite des contrecoups que celle-ci peut avoir sur le bon ordre domestique. La conscience publique sent bien que l'acte sexuel, par lui-même, lie ; que cette force liante lui est inhérente et qu'en brisant ces liens naturels, en ne les respectant pas, on aggrave encore ce que cet acte a déjà par lui-même de moralement choquant. De là vient la gêne morale que nous éprouvons quand deux époux divorcés se retrouvent en face l'un de l'autre ; nous nous rendons compte de ce qu'il y a d'anormal dans cette situation de deux individus qui se traitent mutuellement comme des étrangers alors que, en fait, ils n'ont pas de mystère l'un pour l'autre. Ce n'est pas à dire, sans doute, que le divorce ne soit pas une nécessité qui s'impose. Mais il ne laisse pas d'avoir, dans certains de ses effets, quelque chose de déconcertant qu'il faut savoir reconnaître.

Ces indications suffiront, peut-être, à faire entrevoir comment on peut rationnellement expliquer que l'acte sexuel soit un acte grave et solennel, qu'il lie les sujets qu'il met en rapport, alors même qu'il n'est pas contracté suivant les formes nécessaires pour que ces obligations soient juridiquement sanctionnées. [...]

Fin de l'article.